BULLETIN D'ADHÉSION AU PEI DU GROUPE UCANSS

Identification de l'épargnant

☐ Mme ☐ M. Nom ..... Prénom .....

N° de matricule |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Adresse .....

Code Postal _ _ _ _ _ Ville .....

Tél. Personnel ..... Tél. Professionnel .....

E-mail (personnel) ..... N° entreprise* |_|_|_|_|_|

* Vous trouverez le numéro de votre entreprise auprès du service R.H.

Les informations contenues dans ce document pourront donner lieu à l'exercice du droit individuel d'accès et de rectification auprès de Natixis Interépargne à l'adresse suivante : Avenue du Maréchal Montgomery – 14029 CAEN Cedex 9, dans les conditions prévues par la délibération n°80-10 du 1er avril 1980 de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

Nouveaux adhérents

☐ Je déclare être salarié(e) de la société depuis plus de 3 mois, avoir pris connaissance du réglement du Plan d'Epargne Interentreprise (PEI), et y adhérer.

⚠ J'ai bien noté que le cumul de mes versements annuels sur le PEI ne peut être supérieur à 25 % de ma rémunération annuelle brute.

Cachet de votre service DRH

Choix d'investissement

Je décide d'effectuer des versements volontaires tels que prévus dans l'accord du PEI du GROUPE UCANSS selon les indications suivantes :

☐ IMPACT ISR MONETAIRE (8890) |_|_|_|_|_|_| €

☐ IMPACT ISR RENDEMENT SOLIDAIRE I (8891) |_|_|_|_|_|_| €

☐ IMPACT ISR CROISSANCE (8894) |_|_|_|_|_|_| €

☐ IMPACT ISR EQUILIBRE (8895) |_|_|_|_|_|_| €

Modalités de versement

☐ **Versement ponctuel par chèque**

J'établis un chèque libellé à l'ordre de Natixis Interépargne en précisant au dos, le nom et le numéro de mon entreprise ainsi que mon numéro de sécurité sociale.

☐ **Versement par prélèvement automatique**

Je complète le mandat de prélèvement SEPA, je joins un Relevé d'Identité Bancaire ou de Caisse d'Epargne à mon nom et j'indique dans la ou les cases correspondant aux FCPE dans le(s)quel(s) je souhaite investir, le montant du versement en euros.

Je peux à tout moment interrompre ou modifier ce prélèvement sur simple demande adressée par courrier à Natixis Interépargne.

Après votre premier versement dans le PEI, vous aurez la possibilité d'effectuer à tout moment un versement volontaire par carte bancaire depuis le site internet de Natixis Interépargne.

Je me connecte sur www.interepargne.natixis.com et je suis le chemin suivant : Sur l'Espace Sécurisé Epargnants, je saisis mes identifiants (numéro d'entreprise et code serveur) qui figurent sur mes relevés d'épargne salariale puis mon mot de passe. Je clique sur " vos opérations " puis je sélectionne la rubrique " versement par carte bancaire " et je suis les instructions figurant à l'écran.

Après mon premier versement, je recevrai un avis d'opération accompagné d'un bulletin à utiliser pour effectuer mes prochains versements.

Je retourne ces documents (y compris le présent bulletin) à :
Natixis Interépargne
Service 8585
14029 CAEN CEDEX 9

Fait à le

Signature obligatoire